

Entreprise

Adresse :

Tél. :

Mail :

Site internet :

logo  
entreprise

# FICHE D'AUTOCONTRÔLE

## POÊLE GRANULÉS DE TYPE C

(à circuit de combustion étanche)

### INFORMATIONS CHANTIER

Client

Réf. devis

Adresse

Date début travaux

Date fin travaux

### INFORMATIONS INTERVENANTS

Intervenant 1

Intervenant 2

Fait à (lieu) :

Le (date) :

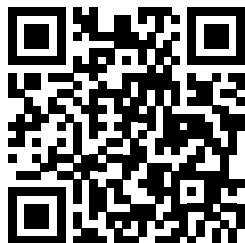
### À SAVOIR

Cette fiche d'autocontrôle est destinée aux entreprises et artisans du bâtiment. Elle traite des points à vérifier par le professionnel lors de la mise en œuvre de l'ouvrage considéré pour en assurer une qualité optimale.

**Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs.** Ils relèvent soit de préconisations issues de documents de référence en vigueur, soit de recommandations associées à des bonnes pratiques.

Les points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité mineure ou majeure dans les fiches de contrôles des travaux RGE (dites « grilles d'audit RGE ») sont identifiés par un **RGE**. Néanmoins, la présente fiche n'a pas vocation à se substituer aux « grilles d'audit RGE ».

### L'AUTOCONTRÔLE EN 5 ÉTAPES



## CHECK'RÉNO

Le suivi de chantier avec Check Réno  
Remplissez et éditez directement vos  
fiches d'autocontrôle et PV de réception  
via l'application web  
<https://www.prorenouvellement.fr/documents/checkreno>

## ETAPE 1 CONCEPTION / DIMENSIONNEMENT

✓ ✗ ○

1. Existence d'une note de calcul des déperditions ? **RGE**
2. La nature du plancher (matériau, déformation) est compatible avec l'appareil et protégé selon les recommandations de la notice **RGE**
3. L'appareil de combustion possède un Avis Technique stipulant qu'il est «à circuit de combustion étanche» ? **RGE**
4. Le système d'amenée d'air et d'évacuation des fumées (EVAPDC) possède un Avis Technique stipulant cette double fonction ? **RGE**
5. La désignation du système d'amenée d'air et d'évacuation des fumées (EVAPDC) est compatible avec les fumées de l'appareil de combustion ? **RGE**
6. Existence d'une note de calcul de l'installation de fumisterie selon les informations fournies dans l'Avis Technique du poêle et celui du système d'amenée d'air et d'évacuation des fumées ? **RGE**
7. **Si conduit de fumée existant réutilisé pour effectuer l'amenée d'air** : le diagnostic de l'installation de fumisterie existante a été réalisée et la procédure a été validée ? **RGE**

N° **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>

## ETAPE 2 PRÉPARATION DE CHANTIER

✓ ✗ ○

8. **Si abandon d'un système de stockage (fioul)** : enlèvement ou neutralisation de la cuve ?
9. Le local où est installé poêle est conforme à la notice fabricant ? **RGE**
10. Les dégagements autour du poêle ainsi que son support sont conformes à la notice du fabricant (attention aux matériaux combustibles environnants) ? **RGE**

N° **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------

## ETAPE 3 TRAVAUX

✓ ✗ ○

### Installation du poêle

11. La distance de sécurité entre le système d'amenée d'air et d'évacuation des fumées (EVAPDC) et les matériaux combustibles est conforme aux spécifications de l'Avis Technique de l'EVAPDC ? **RGE**
12. Le conduit de l'EVAPDC pour évacuer les fumées possède une section égale ou supérieure à la section intérieure de la buse de l'appareil ?

... suite page suivante

Conforme Non conforme/  
Non vérifiable Sans objet**RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité  
dans les grilles d'audit RGE

✓ ✗ ○

13. La prise d'air se fait sur l'extérieur et les conduits et grilles sont non obstruées et non obturables ? **RGE**

14. En configuration séparé, la prise d'air neuve est conforme ?

15. Si poêle raccordé par l'arrière: présence d'un Té + tampon au niveau du conduit de raccordement ? **RGE**

16. Si poêle raccordé par le haut : présence d'un Té+ tampon sauf dans le cas où la récupération des suies peut se faire depuis l'appareil ou la boîte à suies ? **RGE**

17. Dans le cas où le dimensionnement admet un fonctionnement en condition humide : mettre en place un dispositif de récupération de condensats avec évacuation ?

18. Présence d'un interrupteur différentiel en amont des circuits avec la section adaptée ?

19. Tension d'alimentation conforme aux plaques signalétiques des appareils ?

20. Partie sous tension inaccessible et protection contre les contacts directs bien en place ?

21. Présence d'une liaison équivalente ?

### Mise en œuvre de la fumisterie

22. Le système d'amenée d'air et d'évacuation des fumées (EVAPDC) détient une allure verticale minimale et le moins de dévoiement possible ? **RGE**

23. Le système d'amenée d'air et d'évacuation des fumées (EVAPDC) est accessible et est entretenable sans déplacer l'appareil ?

24. L'emboîtement des éléments de conduits est effectué selon les préconisations du fabricant ? **RGE**

25. En volume habitable ou occupé, si le système EVAPDC (avec terminal vertical) traverse d'autres pièces que celle où se trouve l'appareil, il est coffré (coffrage incombustible et écart au feu respecté) pour assurer la protection mécanique et thermique. La distance de sécurité des conduits concentriques est définie dans les Avis Techniques. **RGE**

26. En fonctionnement normal, la température superficielle externe du système EVAPDC ne doit pas excéder :  
 - 50 °C dans les parties habitables ou occupées  
 - 80 °C dans les parties non habitables ou non occupées.  
 Dans le cas contraire, il convient de protéger le conduit par un coffrage isolant. **RGE**

27. Si la sortie des fumées s'effectue en façade celle-ci débouche en partie privative et est conforme à la réglementation et à l'avis technique de l'EVAPDC ? **RGE**

28. Si la sortie des fumées s'effectue en toiture celle-ci est conforme à la réglementation et à l'avis technique de l'EVAPDC ? **RGE**

29. Si système concentrique : le terminal est adapté au conduit concentrique ? **RGE**

### N° **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

<input type="text"/>	<input type="text"/>

... suite page suivante

## ETAPE 4 MISE AU POINT / MISE EN SERVICE

30. Calibrage du système d'alimentation en combustible et Réglages au niveau de l'amenée du combustible dans le pôt brûleur ?

31. Réglages au niveau de l'extracteur de fumées effectués ?

32. Réglages et paramétrages de la régulation de l'appareil si présente ?

33. Présence d'une plaque signalétique sur le conduit de fumée avec désignations en adéquation avec l'appareil installé ? **RGE**

### N° **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

## ETAPE 5 RÉCEPTION

34. La documentation technique du système installé est remise en langue française ?

35. Présence en amont des circuits d'un interrupteur différentiel 30mA pour protéger l'installation ?

36. Remise d'un rapport de mise en service ?

37. Les consignes d'usage doivent être communiquées au client ?  
- une démonstration de l'allumage et du fonctionnement de l'appareil est réalisée  
- la nécessité d'utiliser le combustible approprié est explicitée :  
    > granulés avec certification «bois haute performance» NF ou DIN+ ou EN+;  
    > compact  
    > qui ne s'effrite pas  
    > qui ne possède pas d'excès de poussières dans la tremie ou les sacs  
- la nécessité d'une amenée d'air et de son entretien est expliquée (il ne faut pas y apporter des modifications et s'assurer que la grille est bien dégagée)  
- un éventuel changement de son système de ventilation peut entraîner une modification de l'installation.

38. Une explication du fonctionnement de l'installation est donnée au client ?

39. Les consignes d'entretien et de maintenance sont communiquées au client ?

### N° **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

Accéder gratuitement à l'ensemble des ressources et outils PROFEEL sur [www.proreno.fr](http://www.proreno.fr)